

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme enregistré au moins au niveau 6 relatif au répertoire national des certifications professionnelles, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur.

- OG SD -

SESSION 2024

ÉPREUVE À OPTION : CAS CONCRET PROFESSIONNEL

(Durée : 03 heures – Coefficient : 15 - Note éliminatoire < 5/20)

«AVIS DE TEMPETE SUR L'ÎLE»

Situation :

Vous êtes le lieutenant ALPHA, commandant la communauté de brigades de Saint-Pierre-d'Oléron (17), unité à l'effectif de 25 militaires répartis sur deux unités de proximité (Saint-Pierre-d'Oléron et le Château-d'Oléron), relevant de la compagnie de gendarmerie départementale de Rochefort-sur-Mer (17), au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime. Ce groupement est armé de toutes les unités organiques de la gendarmerie départementale, réparties sur les cinq compagnies du territoire (Rochefort-sur-Mer, Jonzac, Saintes, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély), de l'escadron départemental de sécurité routière, ainsi que de ses unités propres, notamment la maison de protection des familles et la brigade nautique.

Votre circonscription présente la particularité d'avoir pour assiette territoriale l'ensemble de l'île d'Oléron. Elle est, avec une superficie de 174 km², la plus grande île française métropolitaine après la Corse. Avec plus de 22 000 habitants permanents, sa densité de population (124 hab/km²) est au-dessus de la moyenne nationale (113 hab/km²). Son attractivité touristique et résidentielle détermine l'enjeu du territoire : maintenir l'équilibre entre une activité humaine dynamique et un milieu naturel riche et fragile.

60 km de plages de sable, 2 729 ha de forêts, côtes rocheuses, marais, flore variée, espèces d'oiseaux protégés, microclimat particulièrement doux... Parcourue par 150 km de pistes cyclables, l'île d'Oléron est une destination prisée par les amoureux de nature, randonneurs, cavaliers, surfeurs et pêcheurs à pied. A la belle saison, la population décuple et profite à tous les secteurs : tourisme, restauration, activités sportives, agriculture, pêche, artisanat, commerce de proximité... Près de 1 500 entreprises se sont implantées sur l'île.

Vous avez été sensibilisé par le président de la communauté de communes d'une recrudescence de locations à court séjour durant ces vacances de printemps, entraînant l'arrivée sur l'île d'une population très éphémère et peu encline à respecter la quiétude habituelle et les règles, notamment celles de la gestion des ordures ménagères mais aussi des nuisances sonores nocturnes. De plus en plus de maires de l'île se plaignent de dépôts sauvages de déchets, jetés dans les canaux longeant les axes de circulation. Les insulaires se disent excédés par des fêtards qui déambulent la nuit dans les centres bourgs. Enfin de nombreuses incivilités sont également dénoncées, notamment sur les pistes cyclables où des accrochages entre cyclistes sont de plus fréquents avec des usagers récalcitrants.

Prenant en compte cette inquiétude, vous souhaitez anticiper sur tout trouble à venir durant les week-ends prolongés de mai.

Documentation :

- pièce 1 : vue générale de la circonscription de la COB
- pièce 2 : implantation de la boulangerie Vallois à St-Denis-d'Oléron
- pièce 3 : vue de la partie nord de la circonscription
- pièce 4 : vue générale de l'accès à BOYARDVILLE
- pièce 5 : vue générale de l'Impasse des Cloportes
- pièce 6 : vue rapprochée de l'Impasse des Cloportes

I – Prévision de service :

En ce 15 avril 2023, vous élaborez votre planification pour le mois de mai en prenant en compte la particularité des week-ends à trois jours du 29 avril au 01er mai, du 06 au 08 mai, et celui de l'Ascension du 18 au 21 mai.

1.1 – De quels outils disposez-vous pour faire votre analyse ?

1.2 – Quelles mesures prenez-vous, en interne et en externe, afin de répondre à cette problématique ?

1.3 – Quelles articulations pouvez-vous mettre en place pour dissuader un maximum de troubles ?

De quelle marge de manoeuvre bénéficiez-vous, en propre, pour pouvoir renforcer votre dispositif habituel ?

Selon quels textes réglementaires ?

II – Incident :

Ce dimanche 30 avril, à 17h30, le chargé d'accueil vous rend compte que les premiers à marcher sont engagés à Saint-Denis-d'Oléron pour un accident de la circulation impliquant un groupe de cyclistes et un véhicule qui semble avoir pris la fuite. Selon les premiers éléments fournis par le CODIS17, il y aurait plusieurs blessés, dont des enfants.

2.1 – Quelles directives donnez-vous ?

2.2 – Quelles premières démarches faites-vous à votre niveau ? Avec quels outils ?

A 17h50, les PAM vous rendent compte qu'ils sont sur les lieux et vous apportent les éléments suivants :

- un véhicule, circulant dans le sens Nord-Sud dans le bourg de Saint-Denis-d'Oléron, au niveau de la boulangerie Vallois, sur le CD 734, a percuté un groupe de 5 jeunes cyclistes mineurs, de la communauté des citoyens français itinérants (CFI) installée temporairement à Grand-Village-Plage.

Le véhicule a pris la fuite. Selon l'un des jeunes indemnes, il s'agit d'une Renault Clio Blanche avec un autocollant A collé sur le côté gauche du coffre arrière. Il y avait trois hommes à bord, deux à l'avant et un à l'arrière. Le conducteur est le seul barbu à bord. Le véhicule doit présenter des traces sur l'avant et le côté droit. Les jeunes n'ont pas pu prévenir leur famille restée sur l'aire de stationnement.

- deux des enfants sont polyfracturés, celui de 10 ans est en arrêt cardio-respiratoire. Ils sont pris en compte par les pompiers. Ils doivent être héliportés par Dragon 17 qui va décoller du CHU de La Rochelle dans 15 mn.

- l'axe est pour le moment entièrement bloqué.

III – Manœuvre opérationnelle :

3.1 – Au vue de la situation décrite, quelles mesures prenez vous ?

IV – Évolution :

A 18h30, le bilan est le suivant : trois enfants blessés, deux indemnes. Deux ont été héliportés vers l'hôpital de La Rochelle, le troisième est pris en charge par un VSAB pour rejoindre le centre hospitalier de Rochefort-sur-Mer. Les deux indemnes, les plus âgés, de 15 et 16 ans, sont sur place avec les gendarmes, dans l'attente d'une prise en charge. Les deux plus âgés sont frères. Les trois autres, âgés de 10 à 14 ans, sont des cousins germains.

La circulation dans le bourg de St-Denis-d'Oléron est entièrement bloquée.

A 18h45, vous apprenez qu'un des deux jeunes héliportés est décédé durant son transport.

Le CORG 17 reçoit des appels de la famille des enfants du CFI s'inquiétant de leur absence et n'ayant pas de nouvelle.

Vous rendez-compte à votre commandant de compagnie.

4.1 – Que lui proposez-vous ? Que sollicitez-vous et dans quel cadre ?

Votre dispositif ne permet pas de retrouver rapidement le véhicule en fuite.

A 21h15, vous êtes informé par le gradé de permanence que le CORG a reçu un appel de la police municipale de Boyardville : un véhicule pouvant correspondre au signalement (même modèle, même couleur, traces de choc, "A" à l'arrière) est stationné, sur la voie publique, au fond de "l'impasse des Cloportes" à Boyardville. L'immatriculation du véhicule est communiquée. L'opérateur l'a passé au SIV : le titulaire du certificat se nomme Pierre LUC et est domicilié à Loudun (86-ZGN), sur le ressort de BTA de Loudun, compagnie de Châtelleraut (86).

4.2 – Qu'envisagez-vous ? Pourquoi ? Que sollicitez-vous ?

A 21h30, vous avez confirmation qu'il doit s'agir du véhicule impliqué, au vue des constatations visuelles mais personne ne se trouve à proximité du véhicule, dans cette impasse bordée de plusieurs locations de courte durée.

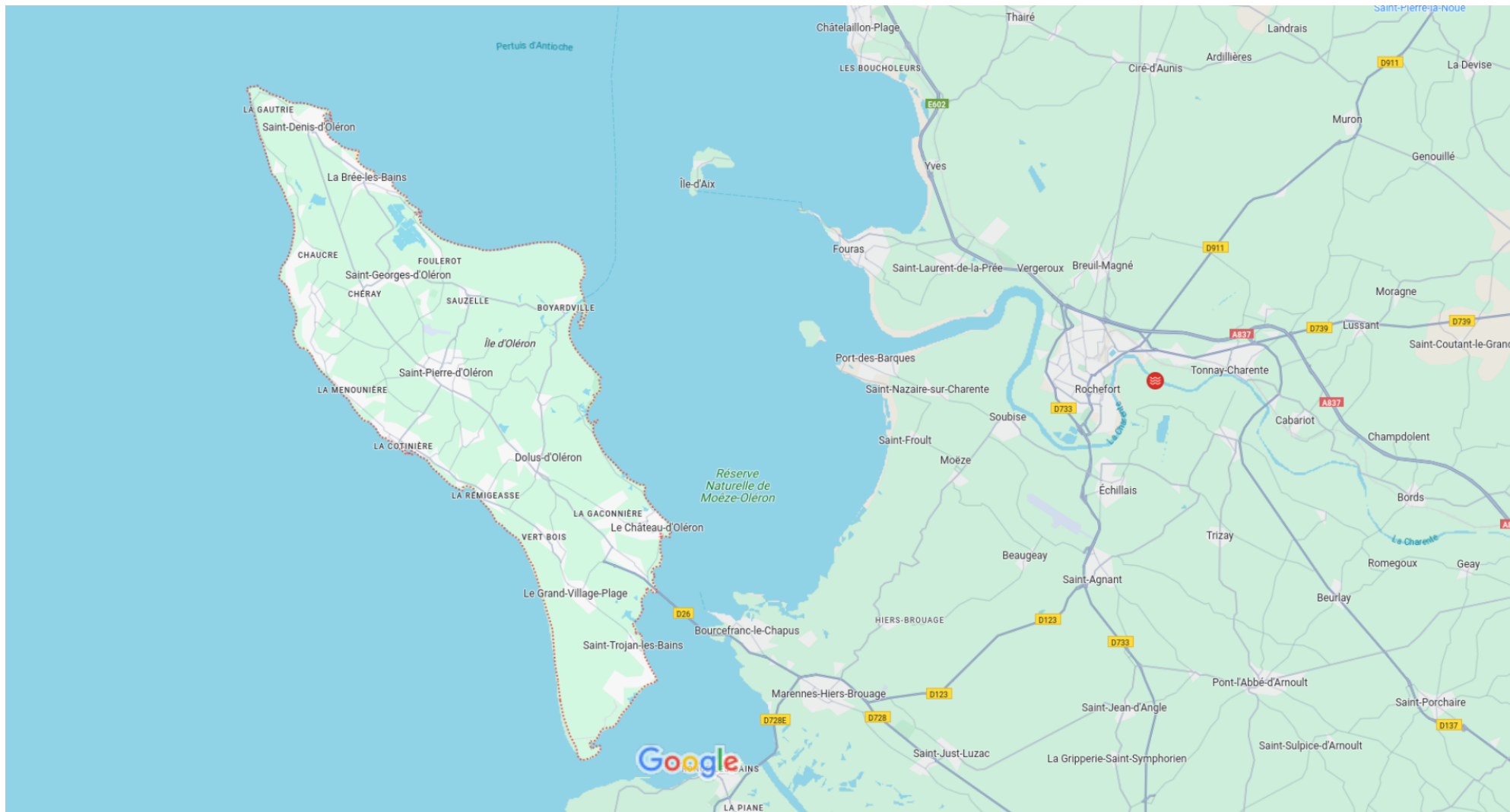
Vous apprenez également que le nommé Pierre LUC est l'utilisateur habituel de son véhicule, qu'il est porteur d'une barbe et qu'il est parti avec deux copains, pour un week-end sur l'île d'Oléron, sans plus de précision.

Votre commandant de compagnie est engagé sur un autre dispositif sur le nord de l'arrondissement. Il vous demande de prendre la direction des opérations. Vous obtenez tous les moyens demandés.

4.3 – Quels ordres donnez-vous immédiatement ? A qui ?

4.4 – Rédigez un ordre initial simplifié.

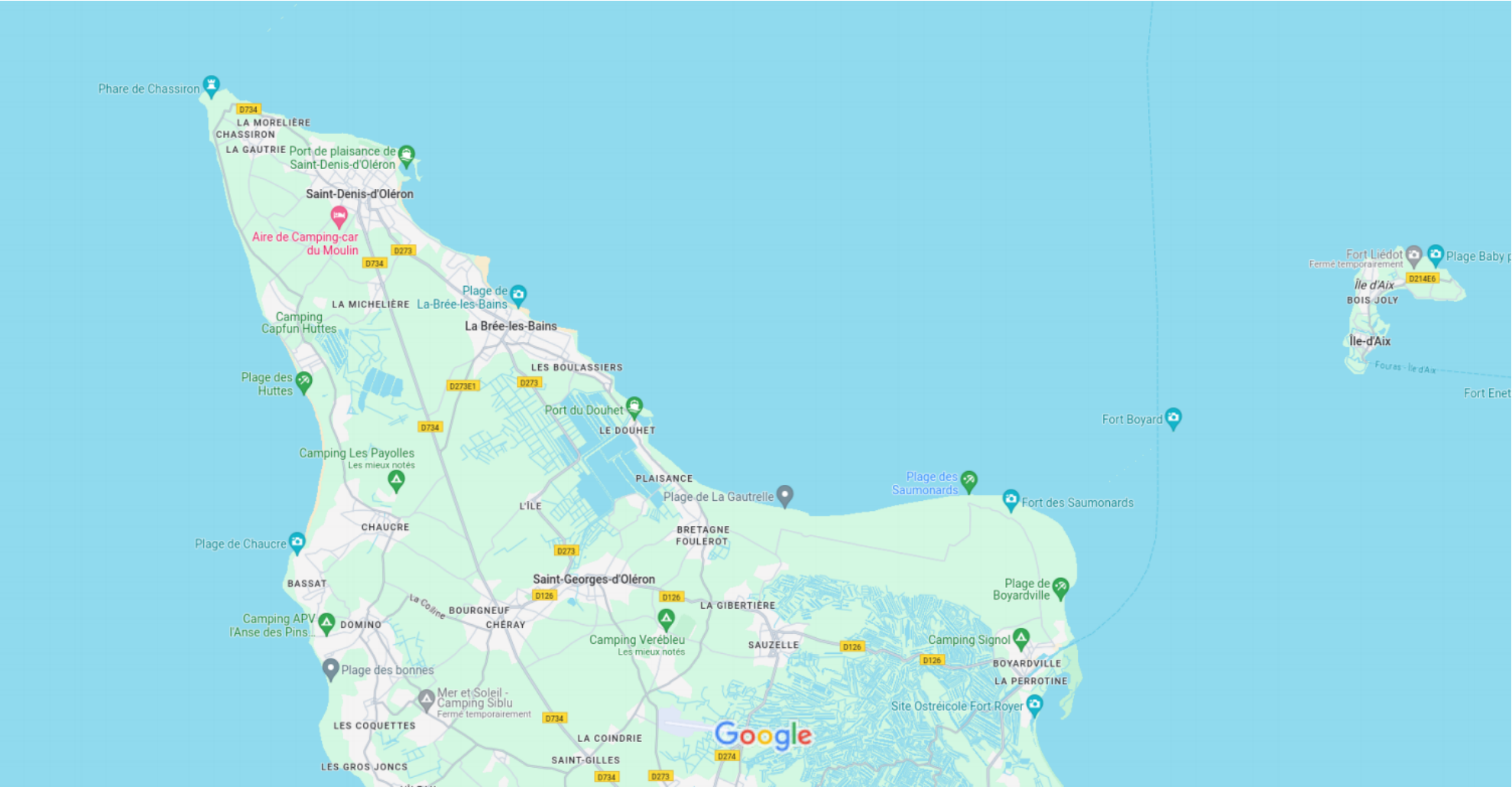
Vue générale de la circonscription de la COB



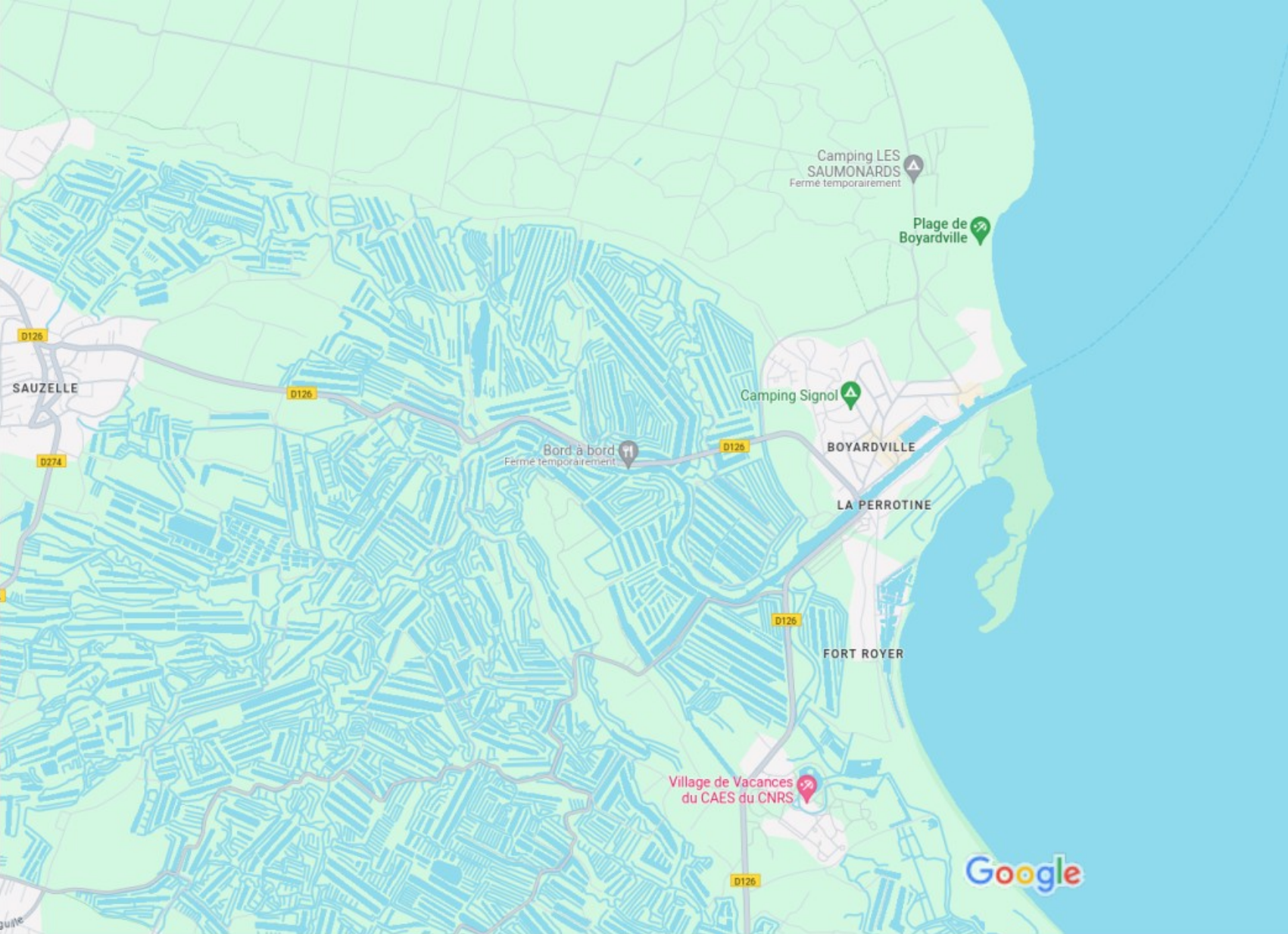
Implantation de la boulangerie Vallois à St-Denis-d'Oléron



Vue de la partie nord de la circonscription



Vue générale de l'accès à BOYARDVILLE



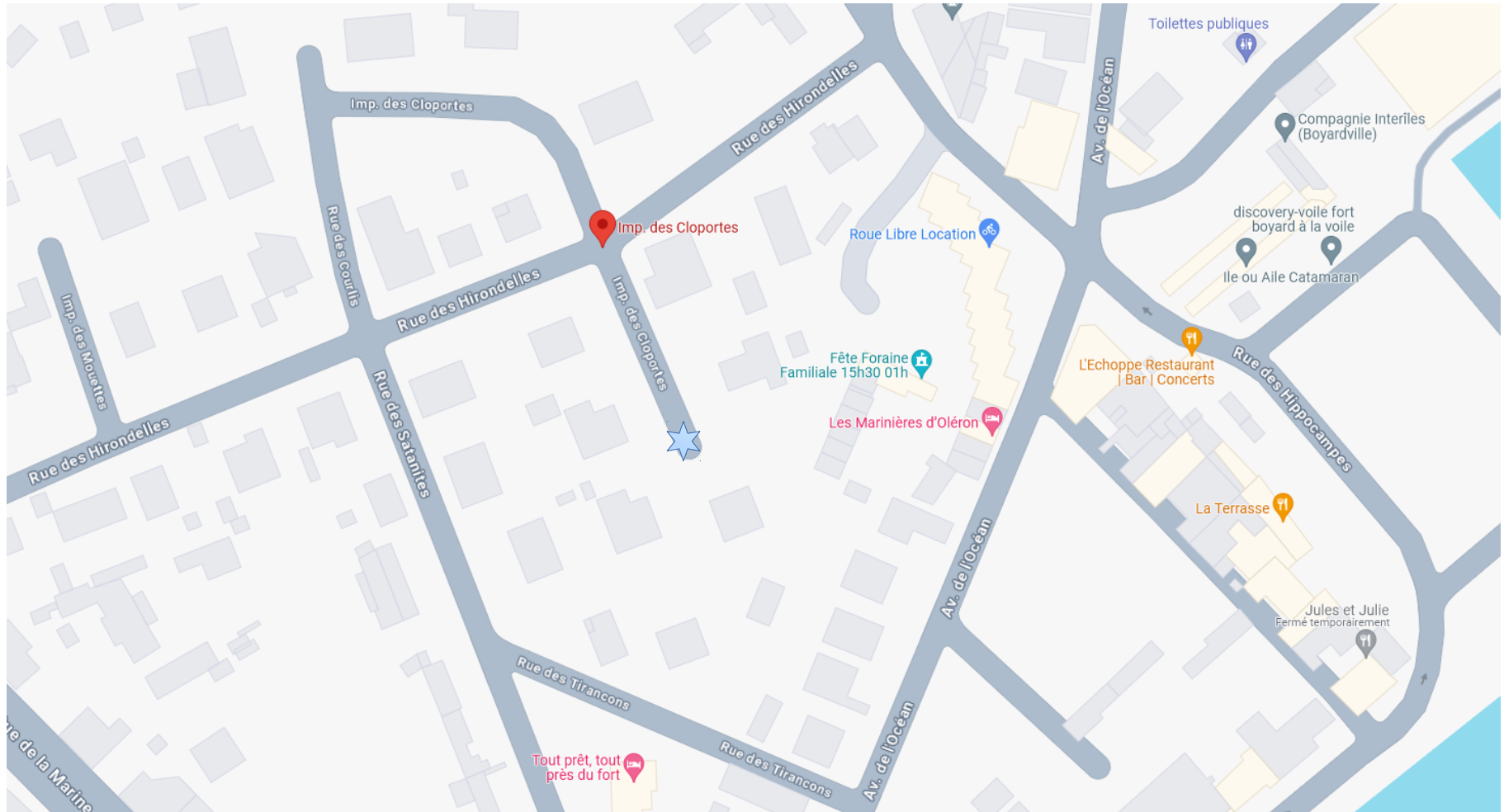
Vue générale de l'Impasse des Cloportes




★ : Impasse des Cloportes



Vue rapprochée de l'Impasse des Cloportes



 : Impasse des Cloportes